

Initiatives parlementaires

En écoutant les nouvelles, en regardant cela à la télévision, en lisant les détails dans les journaux et en parlant aux personnes concernées dans tout le Canada, je me suis rendu compte que ce n'était pas de simples incidents isolés. Tous avaient un même message et tous ont trouvé leur écho dans des manifestations ailleurs en Colombie-Britannique, ainsi qu'au Nouveau-Brunswick et dans d'autres parties du Canada.

Ce dont moi-même et d'autres Canadiens avons été témoins, c'est de l'expression d'émotions longtemps contenues à propos de la signification et de l'importance du droit foncier que les autochtones détiennent d'un bout à l'autre du pays, ainsi que de leur droit inhérent. Ces émotions empreintes de frustration et de colère ont dégénéré en des occupations ou en des barrages routiers qui, à leur tour, ont entraîné l'intervention de la police et l'arrêt du processus de règlement des revendications territoriales légitimes.

À la fin de l'été, j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'intervenir dans les différends fortement médiatisés et de contribuer à l'effort en vue de régler de son mieux les revendications territoriales avant que les tensions ne s'exacerbent.

J'ai écrit au ministre et lui ai même demandé à la Chambre si l'on ne pourrait pas déclencher le processus d'élaboration d'une nouvelle politique et d'un nouveau processus qui soit indépendant, toujours en vue du règlement des revendications territoriales.

J'ai été déçu d'entendre le ministre me répondre qu'il ne disposait pas encore de toutes les données nécessaires pour agir. Le processus propre à lui fournir tous ces renseignements pourrait être amorcé dès aujourd'hui. Il a été clairement défini par la commission des revendications des indiens dans son rapport de 1994-1995. J'espère que l'adoption de cette motion enverra un message clair au ministre: il est temps d'agir.

Je rappelle au ministre qu'il ne saurait être question d'un processus imposé par le gouvernement fédéral. Il doit être élaboré en collaboration avec les premières nations et approuvé par eux. Comme l'écrivait Arthur Durocher qui s'est occupé du dossier des revendications territoriales au nom de la Commission des revendications des Indiens:

Bon nombre de problèmes touchant les revendications territoriales sont liés aux politiques et processus, passés et présents, en la matière. Ces revendications remontent à des lustres et un grand mécontentement anime les premières nations. Il faut apporter des changements le plus rapidement possible, car plus l'impasse persiste, plus il sera difficile d'en sortir. Il est important que l'on apporte tous ces changements après consultation des premières nations et avec leur collaboration. Il doit y avoir une volonté politique suffisante de la part du gouvernement fédéral pour rendre n'importe quel processus viable.

Le fait de souscrire à cette déclaration et l'appui de la Chambre à cette motion seront très utiles pour ce qui est de concrétiser cette volonté politique à ce moment important de notre histoire.

Le rapport de 1994-1995 de la Commission des revendications des Indiens a été publié en juillet de cette année, juste au moment où certains des conflits territoriaux étaient à leur plus fort. J'ai donc été surpris de constater que le gouvernement et les médias parlaient très peu de ce rapport.

Le message des commissaires au début du rapport devrait au moins nous avoir tous avertis de l'importance de la question dont nous sommes saisis. Je cite ce message:

La commission a pour mandat de trouver de meilleures façons de traiter les revendications territoriales. À cette fin, elle se sert de son énorme expérience pour relever les problèmes et recommander des solutions propres à aider à l'établissement d'une politique et d'un processus prévoyant un traitement plus rapide, plus juste et plus équitable des revendications territoriales.

Tout ce que nous avons appris jusqu'à maintenant montre qu'il est impératif d'entreprendre le processus de réforme immédiatement. La restitution des terres autochtones est essentielle à tout progrès véritable sur un large éventail de problèmes qui affligent les premières nations de nos jours. Une véritable autonomie gouvernementale et une autarcie économique bien réelle dépendent d'une assise territoriale suffisante. Il est temps de lancer un processus équitable.

• (1850)

Les commissaires ont reconnu qu'il était nécessaire de procéder immédiatement à une réforme du processus. Il est maintenant temps pour le Parlement de faire de même.

L'exaspération ressentie par les autochtones de tout le pays existe depuis déjà longtemps. Je me rappelle les observations de l'ancien grand chef de l'Assemblée des premières nations, Georges Erasmus, qu'on citait dans l'introduction à un livre sur la question intitulé *Drum Beat* et publié en 1989. M. Erasmus note que pendant des générations, au Canada, les gouvernements ont traité les autochtones comme une race en voie de disparition et qu'ils ont administré la politique autochtone en conséquence:

Pourtant, nous n'avons pas disparu; nous avons survécu comme nous l'avons fait bien avant l'arrivée des Européens, peu importe les difficultés. Malheureusement, jusqu'à présent, les gouvernements ont été déraisonnablement lents à comprendre que nous serons toujours ici, que nos revendications sur la justice, les terres, les ressources et le contrôle de nos propres affaires ne disparaîtront jamais, qu'on doit les traiter de façon équitable et honorable.

On accepte maintenant, de façon générale, que le processus actuel de règlement des revendications territoriales ne fonctionne pas bien et que le rythme ainsi que les conditions de règlement de ces revendications laissent à désirer.

Comme Mary Ellen Turpel nous le dit dans son travail pour la commission des revendications, le règlement des revendications au cours des 20 dernières années a conduit à une augmentation très marquée des procès au sujet des revendications territoriales, même si pratiquement toutes les parties intéressées reconnaissent que le recours aux tribunaux n'est pas la meilleure méthode pour régler ce type de litiges.

L'augmentation du nombre de contestations judiciaires est une conséquence directe de l'échec du processus de règlement des différends en matière de revendications et a renforcé l'attitude d'opposition qui existe entre la Couronne et les premières nations au sujet du règlement de ces différends.

Il semble, selon M^{me} Turpel, que les premières nations et le gouvernement fédéral se dirigent vers d'autres actes d'affrontement et d'hostilité. La seule solution est un remaniement des orientations fédérales concernant les revendications et l'établissement d'un processus approprié et efficace pour régler les